

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LA RÉOLUTION 2024-12-458

AVIS est donné que lors de sa séance ordinaire du 9 décembre 2024 le conseil municipal de la Ville de Beloeil a adopté la résolution 2024-12-458.

Cette résolution a pour objet d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI-2024-9088) afin de permettre la reconstruction du bâtiment principal à une fin commerciale de restauration pour la propriété sise au 1005, rue Richelieu, lot 4 629 192 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères.

Cette résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et s'applique à la zone C-118, laquelle est décrite approximativement comme suit :

La zone concernée est bordée approximativement au sud par la Halte Fabien-Brodeur, à l'ouest par la rue Richelieu, au nord par l'Esplanade Ernest-Brunelle et à l'est par la rivière Richelieu

Conséquemment à l'adoption de cette résolution, une assemblée publique de consultation sera tenue à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, le mercredi 22 janvier 2025, à 19 h. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle, expliquera la teneur de cette résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

La résolution peut être consultée sur le site Internet de la Ville, en cliquant sur le lien ci-dessous. Une copie peut également être obtenue sans frais en faisant la demande auprès de la Direction des affaires juridiques par téléphone au 450 467-2835, poste 2809 pendant les heures normales d'ouverture ou par courriel au greffe@beloeil.ca

Donné à Beloeil, ce 8 janvier 2025

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

Consulter la résolution 2024-12-458

Télécharger l'avis public